ROUBAIX

Potins de la semaine

M. l'abbé Tripier fait des conférences. Si ce n'est pas son devoir, incontestablement c'est son droit.

Mais il me permettra bien d'être surpris par le sujet qu'il traite : Etude du contrat conjugal.

On ne s'attendait guère à voir un abbé en cette affaire.

Ce qu'il y a de plus réjouissant, c'est que, d'après les documents que j'ai sous les yeux, M. l'abbé Tripier, dans ses pariotes de la rue Lakermann, ne traite pas du contrat conjugal comme un aveugle parlerait des couleurs.

Il en cause avec une compétence indiscutable, tel un homme ayant depuis longtemps fui le célibat pour les doux liens de l'hyménée.

Rien qu'à l'entendre, l'eau du conjungo vous vient à la bouche et on a des envies folles de se marier.

Ecoutez-le : « Le mariage, dit-il, est un contrat naturel, d'institution divine et élevé par Jésus-Christ à la dignité d'un sacrement. Dieu fit l'homme mâle et femelle et il n'est pas avantageux que l'homme soit seul. L'alliance de l'homme et de la femme, leur intimité réciproque et instinctive, le choix réfléchi, et cela partout et toujours, attestent qu'ils sont créés l'un pour l'autre, afin de se compléter et de se perfectionner. Aussi bien Dieu a-t-il promulgué cette loi : ils seront deux dans une seule chair.

« Le mariage poursuit sa fin définitive en instituant l'homme et la femme les coopérateurs de l'être infini qu'un grand homme a dit : « les contremaîtres de Dieu dans le développement de l'espèce humaine. » Dieu crée l'âme ; le mariage fournit l'organisme, mais, sublime et redoutable fonction, il élève, éduque l'âme unie à l'organisme. Il doit peupler la terre, la cité, la patrie, pour peupler le ciel ; il donne l'existence à un être : l'enfant, en qui se survit la personne du père et de la mère... »

J'arrête là les excellentes raisons mises en avant par M. l'abbé Tripier en faveur du mariage, mais « l'en reste comme une tomate. »

La raison de mon ahurissement — le mot n'est pas trop fort — gît en ceci :

Comment se fait-il, si le mariage est d'institution divine — et je veux le croire puisque l'abbé l'a dit — que les prêtres ne se marient point ?

S'il n'est pas avantageux — et je le crois sans peine — que l'homme soit seul, comment se fait-il que les prêtres demeurent célibataires bien que pas toujours bons garçons ?

Si Dieu, en faisant l'homme et la femme — et je le crois puisque l'abbé Tripier l'a dit — les a créés l'un pour l'autre, comment se fait-il qu'en refusant de prendre épouse le prêtre fasse fi d'une créature de Dieu faite pour lui ?

Pourquoi le prêtre refuse-t-il d'être le « coopérateur » de l'être infini afin de peupler la terre pour peupler le ciel ?

Autant d'interrogations qui me rendent perplexe, m'incitant à croire, qu'un tantinet fumiste, l'abbé Tripier devrait ajouter à ses conférences sur le mariage : et surtout, faites ce que je dis, mais gardez-vous de m'imiter.

C'est égal : un prêtre traitant du mariage avec la compétence d'une vieille matrone, cela vous laisse rêveur.

En ce qui me concerne, j'en suis tout « baba », et je songe au « coucou », cet oiseau sans gêne qui, volontiers, s'il le pouvait, ferait des conférences sur l'indispensable utilité du nid... des autres.

***

Les « pinchonneux » ont eu gain de cause. Devant leur levée de « gêtes », M. Vincent, préfet du Nord, a préféré capituler qu'aller au devant d'une révolution.

Si les « pinchonneux » sont satisfaits, tant mieux, j'en suis content pour eux.

Il n'en est pas moins vrai que depuis leur victoire, les partis politiques « se tes ai arracheni. »

Ce sont nos amis qui vous ont soutenus, disent, par leur organe, les collectivistes, ne l'oubliez pas.

C'est grâce à nous, à nos démarches, que vous avez obtenu gain de cause, glapissent les hommes de l'Union Sociale et de l'Office Central, le mécontaître serait la plus noire des ingratitudes, aussi nous permettons bien que vous saurez vous souvenir en votant pour les « prisonniers » de l'Union catholique.

Où diable la politique va-t-elle se nicher ?

Voulez-vous, « pinchonneux » mes amis, que je vous dégoise ce que j'en pense ?

A mon avis, nul n'a plus fait pour vous que vous-mêmes.

Ce sont vos plaintes, vos doléances, vos protestations qui ont attiré l'attention sur votre situation et la persécution en miniature dont vous étiez l'objet. Au fond vous êtes les réels et seuls artisans des satisfactions que vous avez obtenues, alors...

Alors, *évitez de tomber dans le piège* que peuvent vous tendre des hommes intéressés à vous faire croire que sans « les prisonniers » de l'Union Catholique vous n'eussiez rien obtenu.

Vous êtes républicains, demeurez tels, et aux élections prochaines, alors que vous aurez en main l'arme souveraine : le bulletin de vote, *oubliez pour un moment vos chers pinchons* pour ne plus vous souvenir que du sublime devoir vous incombant : voter toujours et partout contre la réaction et ses alliés.

MARIUS VERAN.

LE MARCHÉ A TERME ET LA SPÉCULATION

Depuis la publication de l'article que nous consacrions, le 28 décembre, au « Marché à Terme », la question a fait couler beaucoup d'encre, elle a fait l'objet de bien des conversations, même de discussions aussi animées que courtoises, et il nous est agréable de constater que cette institution désinvurée qui trouvait encore tant de défenseurs lorsque nous en demandions la suppression, dès la crise lainière de 1900, est aujourd'hui critiquée un peu par tout le monde. Les plus modérés demandent sa réglementation sévère, et le jour n'est peut-être pas éloigné où il y aura unanimité pour réclamer sa suppression pure et simple.

Nous avons voulu, avant de reprendre notre campagne contre le « Marché à Terme », laisser les événements suivre un peu leur cours, et les appréciations se produire librement. Si nous nous honorons d'avoir « attaché le grelot », nous devons reconnaître que nous avons simplement dit bien haut ce que chacun pensait tout bas, et c'est avec plaisir, avec une certaine fierté même, que nous avons vu nos négociants et industriels (près desquels nous nous excusons d'avoir pu paraître leur donner des conseils), suivre la ligne de conduite que nous préconisions. Grâce à leur sagesse, à leur calme, la crise qui paralysait devoir s'abattre sur l'industrie lainière peut être considérée comme écartée, et les spéculateurs, qui avaient rêvé d'asseoir leur fiasque sur les ruines des commerçants ou manufacturiers, se seront cette fois pour leurs frais.

La question de la suppression ou tout au moins de la réglementation sévère du « Marché à Terme », nous paraît mûre. Ainsi que nous le disons plus haut, elle est maintenant réclamée par tout le monde, depuis la Chambre de Commerce de Tourcoing jusqu'au plus petit négociant, et il nous semble que le moment est venu de la rappeler au bon souvenir de la commission, à laquelle elle a été renvoyée il y a des années, à la suite de l'intervention de M. Motte, alors député de Roubaix. A cette époque, beaucoup croyaient encore que le « Marché à Terme » était indispensable au fonctionnement régulier du commerce lainier ; à l'heure actuelle, bien peu ne comprennent pas que cette institution n'est plus qu'un « pari mutuel » mal déguisé, et de beaucoup plus nuisible qu'utile. Le « Marché à Terme » est devenu la proie de spéculateurs dont la plupart ne voient jamais la moindre fibre de la laine qu'ils sont censés acheter ou vendre ; ces commerçants d'un genre tout spécial se contentent de toucher ou de payer les différences aux échéances, et tout est dit. On a quelquefois vu traiter au seul « Marché à Terme » de Roubaix-Tourcoing, jusqu'à cinq millions de kilos de laine en 15 jours ; ces chiffres à eux seuls prouvent que le marché du marché a été transformé en « salle de jeux », et que tel qu'il fonctionne, il ne peut que tromper les braves commerçants qui se basent sur ses cours pour faire leurs opérations.

Nous ne nous dissimulons pas que la seule suppression des « Marché à Terme » français pourrait avoir des désavantages, mais à notre avis, ils seraient largement compensés par le service qu'on rendrait au commerce, en le débarrassant du faux baromètre sur lequel il se base. D'un autre côté, il est fort probable que les autres pays souffrent du même mal que nous, et que notre exemple ne tardera pas être suivi.

Quoi qu'il en soit, si on ne veut pas supprimer d'un trait de plume le « Marché à Terme », qu'on commence au moins par le réglementer très sévèrement, de façon à en interdire l'accès aux joueurs et aux spéculateurs : c'est le vœu minimum de tout le monde qui travaille.

En ce qui nous concerne, nous nous déclarons de plus en plus partisans de la suppression : nous estimons, en effet, qu'on ne doit pas hésiter à se débarrasser des institutions qui marchent à l'encontre du but pour lequel elles ont été créées.

V. DE LABRUYERE.

LA CHASSE AUX MENDIANTS

Le nommé Gaudarias Blas, âgé de 33 ans, musicien ambulant, demeurant rue de Beaurewart, 19, qui a été surpris, dimanche vers midi, en flagrant délit de mendicité, à la porte de l'église Saint-Martin, a été conduit au parquet, lundi après-midi.

A LA ROUBAISIENNE

Pour inaugurer son nouveau local situé rue Chanzy, 9, la commission administrative de notre excellente société de gymnastique « La Roubaisienne » avait organisé un banquet qui a obtenu un grand et légitime succès. Dans une salle superbement décorée par M. Vergin, deux cents convives environ avaient tenu à prendre part à un banquet que la société organise annuellement, beaucoup de dames avaient répondu à l'aimable invitation de la commission, ce qui jetait une note gaie parmi les uniformes. Au banquet, admirablement servi par Mme Leroy, était présidé par M. Eugène Motte, maire, à sa droite avaient pris place : MM. Gilbert Sayet, adjoint au maire ; Delespaul, vice-président de la Société ; Lucien Moureau, ancien président ; Craveri, membre d'honneur ; le lieutenant Schiller, représentant le Cercle militaire, le docteur Delahousse, représentant la Fanfare Delattre ; Dubeurre, président de la « Gauloise » de Wattrelos. A sa gauche : MM. Wachmar ; Alfred Motte, nouveau président de la société, Charles Weill, vice-président, Clément Florin ; Vaflke et Cordonnier, vétérans ; Defiandre ; Pisavaux, le directeur si universellement renommé de la « Roubaisienne » et enfin toute la Commission. S'étaient fait excuser : MM Gustave Watinne, président d'honneur, qu'un impérieux devoir de famille empêche d'arriver avant le dessert ; Paul Durant, empêché par son deuil ; Bleuze, Pennel, Vergès, Audenart et Masquelier.

M. Motte ouvre la série des discours en portant la santé de M. Fallières ; il fait des vœux pour que son septennat soit exempt de nuages et pour que comme son prédécesseur, M. Emile Loubet, il réalise l'harmonie qui doit régner entre tous les bons Français ; puis il remet ensuite au nom de la Société, la médaille de 25 ans de sociétariat à MM. Charles Weill, dont il vante l'énergie et le dévouement à la Société, Dejonghe et Paul Durant ; il charge M. Weill de remettre à ce dernier la médaille qu'un deuil cruel a empêché d'être au milieu de ses amis ; M. Charles Weill, dans une allocution chaleureuse, assure les sociétaires qu'ils peuvent compter sur son dévouement le plus absolu, ainsi que sur celui de ses collègues de la commission.

M. Alfred Motte, président, prend la parole à son tour ; il remercie la municipalité du local qu'elle a offert à la société, il dit que tous, commission et simples sociétaires feront leur possible pour tenir haut et ferme le bon renom de la « Roubaisienne » et de Roubaix ; il a un mot aimable pour chacun, en particulier aux dames qui ont bien voulu répondre à l'invitation de la Société ; à M. Wachmar, aux vétérans, à la commission tout entière, au Cercle militaire, à la « Gauloise », à la Fanfare Delattre, et enfin à tous ceux qui portent intérêt à la « Roubaisienne ». Il remercie en faisant appel au concours financier de la ville pour les fêtes de gymnastique qui doivent avoir lieu à Roubaix en 1909 et pour faire face aux charges toujours croissantes de la société.

M. Wachmar, président de l'« Association régionale des sociétés du Nord et du Pas-de-Calais » et vice-président de l'« Union de France », prend à son tour la parole ; il est heureux et fier d'avoir été choisi par les membres de l'« Union » comme délégué à la fête car cela lui procure l'occasion de dire toute la sympathie et l'admiration qu'il éprouve pour la « Roubaisienne », le plus beau fleuron et une des gloires de l'« Association régionale » ; s'adressant aux sidilleurs, il leur dit : Vous pouvez en être fiers, car c'est une société exceptionnelle dont le passage est partout remarqué par la moisson de lauriers qu'elle remporte ; il dit, comme M. Alfred Motte, qu'il espère que la municipalité accordera favorablement l'annonce officielle d'une grande fête régionale qui aura lieu à Roubaix en 1909 ; après avoir traité avec la haute compétence qu'il possède, les différentes questions ayant trait à la gymnastique, il adjure la municipalité de créer des cours municipaux de gymnastique, aussi bien dans les écoles de filles que de garçons ; les hôpitaux pour lesquels vous avez donné de nombreux millions, seront moins peuplés, s'écrie-t-il, si, par une gymnastique rationnelle, vous avez fait de vos enfants des hommes robustes ; de chaleureux applaudissements saluent cette péroraison ; il ensuite en mot de remercîment à M. Watinne d'avoir créé une société de gymnastique à Auchy-lez-Hesdin, il conseille aux industriels de suivre ce bel exemple. Au nom de l'Association régionale, M. Wachmar remet à M. Lucien Moureux, en reconnaissance des services que ce dernier a rendus à l'Association, une superbe paire de vases artistiques ainsi qu'une gerbe de fleurs à Mme Moureux.

Ce moment arrive M. G. Watinne ; il s'excuse de n'avoir pu arriver plus tôt, il remercie M. Motte de la bienveillance avec laquelle celui-ci, *ainsi que ses collègues de l'administration*, veulent bien examiner les desiderata de la « Roubaisienne ».

M. Motte, reprenant la parole, assure à M. Wachmar que la ville de Roubaix saura recevoir dignement les gymnastes en 1909, mais voterons *les fonds nécessaires pour cela*, dit-il, et si nous ne sommes plus là, notre signature sera respectée, après avoir exalté les sentiments patriotiques, il condamne ceux qui, par des théories malsaines, tentent d'affaiblir les forces du pays ; rappelant les étapes de la « Roubaisienne », créée au lendemain de nos défaites, il retrace les humiliations que ces défaites nous valurent ; il vante ensuite pour les législateurs qui voulaient faire des soldats capables de nous les éviter à l'avenir, faisant allusion aux 28 et 13 jours, il trouve que l'on veut trop tâtiner avec le devoir patriotique ; on ne doit jamais marchander son action si son devoir à la France ; M. Motte termine en disant qu'il est heureux du choix que l'on a fait de son neveu comme président de la « Roubaisienne ». Lorsque M. le maire se rassied l'orchestre symphonique attaque la « Marseillaise » qui est chantée par toute l'assemblée. M. Defiandre, vice-président de l'Association régionale des Gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais, et directeur de la « Jeunesse » de Tourcoing, salue le président de la société et de la ville de Cambrai à la « Roubaisienne » en particulier aux véritables pionniers de l'Association qui ont nom : Achille Libouton, G. Pennel, Lucien Moureaux et aux membres fondateurs, Clément Florin, Walke et Cordonnier; des toasts sont encore portés par MM. Clément Florin, Lucien Moureaux, Debeurne, le lieutenant Schiller, Pisavaux, le docteur Delahousse, un membre de la presse et M. G. Dubureq.

Enfin, M. Gustave Watinne remet à M. Charles Weill, au nom du comité, la médaille en bronze de l'Union des Sociétés de gymnastique de France, représentant « la Jeunesse » de Chapin. M. Charles Weill remercie en termes émus, il se dit très touché par cette nouvelle marque de sympathie et promet qu'il se donnera en entier à la société pour aider à la grandir encore. Nous espérons, nous, que le gouvernement saura reconnaître comme il convient les services qu'a rendus cet excellent administrateur dont la haute compétence égale la modestie.

Cette charmante fête s'est terminée par un concert au cours duquel se sont fait applaudir Mme Lucien Moureaux, Mlles Hennich et Cuvelier, MM. Desmarcqes, Ch. Baillieu, Lhoest, Reitler, R. Pallyn et Vasly.

PRINCESSE MAKOKO Parfum Nouveau Victor VAISSIER

REMERCIEMENTS

On nous demande l'insertion de la lettre suivante adressée par l'Association Amicale de la Police roubaisienne à M. J.-B. Steyaert, cabaretier, rue du Pile, 95 :

Monsieur,

A la suite de la scène de sauvagerie qui a eu lieu le dimanche 19 courant, je viens, au nom de l'A. A. dont je suis le secrétaire, vous remercier de votre intervention énergique qui a eu pour effet immédiat de sauver la vie de notre collègue Emile Toulemonde.

A l'assemblée du vendredi 24 courant, il a été décidé à l'unanimité de vous adresser la présente lettre de félicitations car nous avons été unanimes à reconnaître que si vous n'arriviez pas, revolver au poing, délivrer notre ami, précité, ces bandits redoutables dénommés Delfosse André et Deknop Gustave lui auraient certainement fait un mauvais parti.

Soyez persuadé que notre camarade Toulemonde qui, depuis cette alerte, est alité, ne vous oubliera jamais. Il en est de même des 137 membres composant l'Amicale. Tous, en un mot, vous seront reconnaissants

Je vous prie de présenter nos civilités sincères à votre épouse qui, indirectement, a su vous aider dans ce moment fatal, en prévenant les collègues Decroix Alexandre, Jean Forret et Auguste Balaille.

En retour à votre dévouement fraternel, digne d'éloges, nous vous promettons : « Aide et protection ».

En vous saluant amicalement, j'ai l'honneur de vous prier d'agréer l'hommage de notre profonde reconnaissance.

Merci, et que votre exemple soit suivi.

L'Assis.

INAUGURATION DU NOUVEAU LOCAL DE L'AMICALE PHOTO

L'Amicale Photo a inauguré dimanche après-midi sa nouvelle salle de réunions et de démonstrations située rue Pandore, vue sur rue Pauvrée, par une jolie et nombreuse réunion de tous ses membres ; la section de Tourcoing y était largement représentée.

L'attrait de cette matinée a été une conférence-causerie, démonstrations au tableau noir qui bien vous faire le charmant artiste amateur photographie M. Taffin Grimonprez.

Les fines mains expertes traitant et ordonnant les questions d'art que nous démontre et dépeint ce maître, sont bien faites pour donner le goût des belles et jolies choses que l'on peut obtenir par la photographie appliquée aux arts.

Le charmant conférencier n'est pas seulement un artiste pour les questions désignées ci-dessus ; la question optique n'a plus guère de secrets à lui cacher.

Les nouveaux objectifs, dits d'artistes ont été passés en revue avec un soin méticuleux ; les avantages qu'on peut en tirer soit pour portraits soit pour paysages doivent être adoptés par les amateurs désirant se faire une collection très intéressante, principalement avec les nouveaux procédés des tirages au charbon, gomme bichromée, envres grasses dites à l'huile recommandés par les grands maîtres.

Inutile de dire que de nombreux applaudissements n'ont pas été ménagés au modeste et savant conférencier.

La séance s'est terminée par la lecture des programmes et concours-expositions mensuels. Il y aura pour la saison 1908 : 3 excursions d'une journée ; des sorties de dimanche matin ; les endroits et heures seront affichés avant chaque vendredi.

Les amateurs exposants peuvent consulter les réglements des concours.

ENCORE LES PINCHONNEUX

A la demande du Comité des pinchonneux, la Mairie nous communique la lettre suivante :

Roubaix, le 26 janvier 1908.

Monsieur le Maire de Roubaix,

Le Comité des pinchonneux et les amateurs d'oiseaux de Roubaix et les environs réunis en assemblée générale, chez Praxille Calonne, rue Turgot, 14, « Au vieux Pinchonneux », le dimanche 26 janvier, prient MM. Eugène Motte, maire, et Roussel et Leblanc, adjoints, d'accepter leurs sincères remerciements pour leur énergique intervention auprès de M. le Préfet du Nord, et les félicitent chaleureusement de la réussite de leurs démarches, en espérant que cet oiseau ne renouvellera pas comme les années précédentes.

Pour le Comité :

Signé : François Allart, président ; Alphonse Laga, vice-président ; Auguste Debouver, secrétaire.

THEATRE DU FONTENOY

La soirée de dimanche fut un immense succès, la représentation fut certainement la plus enthousiaste de celles que nous pouvons nous souvenir.

Déjà dans nos précédentes chroniques, nous avions signalé l'heureux réveil de notre vieux Théâtre du Fontenoy. C'est en effet chose faite, et sous la savante direction de M. Paul Douai, nous sommes revenus aux délicieuses représentations d'il y a vingt ans.

Des salles toujours combles ne sont-elles pas la meilleure preuve de la vogue de notre Théâtre ? Et le public prouve ainsi sa satisfaction à la direction qui ne cesse de rechercher et de représenter des beaux spectacles et des créations nombreuses.

Dimanche encore, deux nouveautés, deux créations à Roubaix furent représentées : « Parents de Province », comédie en 1 acte, et « Les Exilés », drame à grand spectacle en 5 actes et 9 tableaux.

« Parents de Province », une charmante comédie-vaudeville, de notre concitoyen Claudius Sadon, a été interprétée avec un brio tout particulier. Nos excellents comédiens ont très heureusement détaillé cette petite bouffonnerie très gentilement écrite et où notre jeune auteur s'est révélé écrivain adroit. Cette piècette est un petit chef-d'œuvre qui a beaucoup amusé le public. Il est juste de dire que Mme Vasseur (Mme Duc), Mme Darcy (Mme Godard), M. Sterval (M. Duc), M. Valbert (M. Godard), ont admirablement joué les rôles que M. Sadon avait soigneusement écrits. Toutes nos félicitations au jeune auteur et à ses brillants interprètes.

« Les Exilés », drame à grand spectacle, de M. Victorien Sardou. Très étudiée, admirablement préparée, mise en scène soignée, costumes superbes, interprétation parfaite, tel est le résumé de cette représentation ; véritable record, succès sans précédent.

Toute la troupe est à féliciter, mais nous devons cependant insister sur M. Marcel Benet (Le lieutenant de police Schelm) qui fut admirable de tragique et de vérité. Après le septième et le neuvième tableau en particulier, le public lui a fait de chaleureuses ovations.

A côté de M. Marcel Benet ; Mlle Prévat (Tsiana), Mme Thiéry (Nadège), M. Sterval (Max de Lussières), M. Valbert (Carcassin), M. Henrich (Palkine), et M. Lamberty (Vladimir), furent aussi très applaudis.

TOURNEE CH. BARET

Dimanche 2 février, en matinée, *Britannicus*, le chef-d'œuvre de Racine, et *Corneille et Napoléon* ou *L'Ame des Héros*, avec le concours d'Alice Tessandier et Philippe Garnier.

Etat-Civil

Naissances. — Robert De Smedt, rue de Condé, maisons Lacomte, 5 — Michel Desmet, rue de la Redoute, 121 — Marcel Miesksen, rue du Cartigny, cour Lecrenier, 1 — François Carré, rue de Blanchemaille — Pierre Thibert, rue Vallon, 9 — Octavie Cauchois, rue de la Guinguette, cour Deffontaine, 3 — Léonie Deroubaix, rue des Fondeurs, cour Dupont, 3 — Anthime Destembergue, rue de l'Alma, 115 — Marcel Dubus, rue Olivier-de-Serres, maisons Vandamme, 19.

Mariages. — Entre : Alphonse Wagnon, menuisier, rue de Soubise, 69 et Mathilde Lenne, sans profession, rue Pellart, 107 — Julien François, soldat au 168e régiment d'infanterie à Givet et Hélène Laga, piquière, rue Lavoisier, 2.

Décès. — Joseph Van Gysegem, 67 ans, sans profession, boulevard Gambetta, 4 — Jean Gahide, 69 ans, sans profession, rue Decrême, 47 — Sophie Deschamps, 80 ans, rentière, rue Daubenton, 97 — Jeanne Homblé, 4 ans, rue Marceau, 36 — Blanche Verstraete, 14 ans, brodeuse, rue Watt, cour Six, 44 — Jean Quivy, 64 ans, sans profession, rue de Barbieux.

TOURCOING

LE CAMBRIOLAGE DE LA RUE CONDORCET

C'est M. Moulines, commissaire de police du 2e arrondissement, qui a ouvert une enquête sur l'audacieux cambriolage perpétré dimanche, entre 4 et 9 heures du soir, dans la maison habitée par les jeunes époux Joseph Duvillier, rue Condorcet, 28, et leur tante, Mlle Pauline Duvillier.

Jusqu'ici, cette enquête n'a pas donné de résultat décisif, mais quelques indications ont été recueillies qui permettront, espérons-le, de mettre la main sur les coupables. On a retrouvé dans la maison l'outil qui a servi à fracturer les meubles, une forte lime dont l'extrémité, qui s'est brisée, avait été arrangée en forme de pince. Comme on le sait, la porte d'entrée n'a pas été fracturée, et c'est au moyen d'une fausse clef que les malfaiteurs ont pénétré dans l'habitation.

LA FRAUDE

Les préposés des douanes de la Marlière ont arrêté les nommés Henri Leman, 31 ans, rattacheur ; Léopold Dejaegher, 11 ans, et Georges Vandecasemen, 11 ans ½, qui portaient ensemble 22 kilos d'allumettes et quelques jeux de cartes de contrebande. Une femme qui se trouvait avec eux s'est échappée grâce à la rébellion que fit Leman.

La brigade de la Marlière a également arrêté Constant Hugo, 33 ans, journalier à Roubaix, nanti de 19 kilos de café vert.

LES RENARDS A DEUX PATTES

L'avant-dernière nuit, trois poules et un coq, valeur 12 francs, ont été dérobés au préjudice de M. Jules Dupré, cultivateur, rue de la Prairie. Une enquête est ouverte par M. Niederest, commissaire de police du 2e arrondissement.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

— Lefour, 17 ans, tourneur en fer chez M. L. Erhart, constructeur-mécanicien, a eu l'index et le médius de la main gauche pris entre une meule et un support. Contusions. Docteur Bonte, 6 jours.

— Mme Flore Vandermeule, 40 ans, soigneuse chez MM. Charles Leplat et fils, filateurs, rue Duguay-Trouin, a eu l'auriculaire droit pris entre deux peignes. Plaie profonde de la dernière phalange avec arrachement complet de l'ongle. Docteur Lagache, 25 jours.

— M. Charles Parvaque, 41 ans, conducteur chez M. Christory fils, filateur, rue de Renaix, a contracté une piqûre infectée de l'extrémité du pouce de la main droite. Abcès consécutif. Docteur Lagache, 75 jours.

LIGUE VELOCIPEDIQUE TOURQUENOISE

rue de Gand, 128, à Tourcoing

Il est rappelé aux cyclistes que des cartes de libre circulation en pays étrangers sont délivrées actuellement, moyennant 0,50 c., chez M. Dhérin, rue de Gand, 128. Réunion de la fanfare cycliste de la dite Ligue demain 28 janvier courant, au local de la Ligue.

Etat-Civil

Naissances. — Dervaux Francis, boulevard Gambetta, 29 — Rongveaux Henriette, rue Malcense, 117 — Hembert Robert, rue du Touquet, 132 — Eillet Marie, rue Colbert — Castelain Auguste, rue du Rhin, 62 — Desmarcaux Jeanne, rue du Halot, 47.

Décès. — Vanhoute Séraphin, 87 ans, rue de l'Epinette, 33 — Soenens Suzanne, 9 mois, rue de Fleurus — Wael Louis, 61 ans, rue du Conditionnement, 48 — Verhaeghe Constant, 73 ans, rue de la Latte — Dujardin Jules, 52 ans, rue Nationale, 122 — Léon Julia, 57 ans, id. — Vancoppernolle Jeanne, 10 mois, id. — Vienne Albert, 84 ans, rue des Ursulines, 66.

AUTOUR DE LILLE

FLERS-LILLE. — Dans la soirée de dimanche, un incendie a détruit entièrement une meule contenant environ dix mille kilogrammes de seigle et appartenant à M. J.-B Liénart, cultivateur, route d'Hem. Grâce aux secours apportés promptement par les pompiers de la localité, on a pu préserver deux autres meules de blé élevées à proximité. Les dégâts, couverts par l'assurance, sont évalués à 1.200 francs environ. On croit que cet incendie est dû à la malveillance. La gendarmerie de Roubaix a ouvert une enquête

Sports et Jeux

SPORT HIPPIQUE

A Tourcoing. — L'Assemblée générale de la société, dans sa réunion du 20 janvier dernier, a fixé comme suit, sauf approbation ministérielle, les dates de nos quatre réunions de courses pour 1908 : 1re réunion, dimanche 12 avril ; 2e réunion, dimanche 25 mai ; 3e réunion, dimanche 26 juin ; 4e réunion, dimanche 12 juillet. — Le 12 juillet, il n'y aura que des courses militaires.

CYCLISME

Roubaix requalifié

Le vélodrome roubaisien avait été pénalisé de 100 francs d'amende par la commission sportive de l'Union Vélocipédique de France à la suite d'un contrat passé entre la direction et Jacquelin. Le Vélodrome étant mis en règle est requalifié. Toutes les courses organisées par lui sont autorisées.

La réunion d'ouverture aura probablement lieu à l'occasion de Paris-Roubaix, le 19 avril.

TRIBUNE POUR TOUS

Le tramway direct Lille-Roubaix

Nous lisons avec étonnement dans le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de vendredi, 24 courant, qu'un sujet du tramway direct Lille-Roubaix, une enquête parmi les habitants de Saint-Maurice a donné un résultat favorable au maintien de ces tramways. Depuis que le car blanc n'est plus un objet de critique, et depuis qu'on a pu le juger à l'œuvre, ce ne sont que récriminations parmi les habitants de Saint-Maurice et Mons-en-Barœul sur ce service direct. La plupart des trains directs ont du retard, et désorganisent le service sur toute la route, faisant attendre à toutes les stations des voyageurs pour les trains ordinaires. Pendant que les uns attendent le tramway en retard, d'autres attendent dans les tramways garés, et sur toute la route de nombreux voyageurs admirent la rapidité de ce direct, qui a quelquefois l'ironie d'être presque vide. Rue des Postes-de-Comines stationnent souvent, au moment du direct, deux navettes allant à Mons-en-Barœul, et un train ordinaire Roubaix-Lille. Nous croyons que les tramways sont faits pour desservir ville et régulièrement toute la banlieue, et non pas pour concurrencer les compagnies de chemin de fer, au détriment de ceux en vue desquels ils ont été créés. Nous espérons que cette opinion, qui est celle de la plupart des habitués de cette ligne, n'arrivera pas trop tard pour prendre place dans l'enquête de M. l'adjoint-délégué à ce service.

Un groupe d'abonnés.

FINANCES

Paris, 27 janvier.

Marché inactif et en tendance plutôt lourde. Tandis que les Fonds d'Etats étrangers se tassent, notre Rente se maintient très ferme à 95.95. Portugais agité à 62. Lourdeur des Fonds russes. L'Italien fait 102.90. Etablissements de Crédits fermes. La Société générale progresse à 665 ; l'exercice 1907 a laissé un bénéfice de 10.509.600 fr. contre 9.714.690 fr. en 1906. La Banque Centrale Mexicaine est soutenue à 425.

Les valeurs industrielles et de traction sont irrégulières. Suez 4.545. Baisse des valeurs russes et caprifères. Mines d'or hésitantes.

En Banque, l'Ouest Africain est ferme à 337 l'action, et à 139 la part. On demande à 329 l'obligation Chemin de fer du Brésil et à 410 celle du chemin de fer du Nord du Parana. L'action Maisons et Pavillons économiques s'échange à 119. Les obligations de 500 fr. de la Compagnie du chemin de fer de Buenos-Ayres Midland, remboursables à 550 fr. et amortissables de 1910 à 1956, ont un marché suivi à 461,50.

Les obligations de la Canadian-Metal Cy rapportent 27,50 nets, ce qui constitue, étant donné leur prix de vente de 475 fr., un revenu des plus rémunérateurs.

Peu de variations en Chemins français.

Tablettes d'un Spéculateur, 5, r. d'Amboise, Paris.

A MEDITER

« Le public se demande parfois pourquoi Médecins et Pharmaciens sortent si souvent indemnes des épidémies ?

« C'est parce qu'ils ne boivent comme apéritif que du BANYULS-TRILLES. »

(Extrait du « PETIT PRATICIEN » organe de Défense des Intérêts professionnels médicaux et pharmaceutiques)

DANS TOUS LES CAFÉS ET LES BONS ESTAMINETS

Exigez l'étiquette sur la bouteille 38369

TRIBUNAUX

Tribunal de Commerce de Lille

UN GROS PROCÈS

La Société Lilloise d'Eclairage Electrique, se prétendant victime d'une concurrence illicite, réclame à la Compagnie des Tramways 200.000 fr. de dommages-intérêts

Hier ont commencé devant le tribunal de commerce les débats d'un important procès relatif à une question de concurrence déloyale se rapportant à la distribution d'énergie électrique dans Lille.

L'audience était présidée par M. E. Vaillant ayant pour assesseurs MM. Danel et Nuytten, juges.

Me Poincaré, sénateur, plaidait pour la Société Lilloise d'Eclairage électrique, Me G. Théry défendait la Cie des Tramways électriques de Lille.

En un mot, le procès porte sur le droit que peut avoir la Cie des Tramways de distribuer de l'excédent d'énergie électrique pour des besoins particuliers.

Pour permettre au public d'être exactement édifié sur le litige, nous donnons ci-dessous le texte des conclusions déposées par l'une et l'autre partie.

Dès l'appel de l'affaire Me Poincaré donne lecture des conclusions suivantes :

Attendu que la Cie des Tramways électriques de Lille a été sa banlieue, fondée en 1874, est une Cie rétrocessionnaire d'une concession de transports accordée à la ville de Lille ;

Attendu que divers décrets, conventions et cahiers des charges ont réglé minutieusement les détails de cette concession de transports, d'abord animale puis électrique, et en ont fixé les limites précises ;

Attendu que par lettre en date du 22 décembre 1905, la Cie des Tramways a demandé à M. le Préfet du Nord l'autorisation de vendre pour des services particuliers les excédents d'énergie électrique dont elle disposait ;

Attendu que par arrêté en date du 21 février 1906, M. le Préfet du Nord a accordé en principe à la Cie cette autorisation sous diverses conditions et réserves tacites et expresses notamment sous réserve des droits de tiers ;

Attendu en fait que la Cie n'observe pas les prescriptions de l'arrêté préfectoral ;

Attendu en droit que la Société Lilloise d'Eclairage électrique est fondée à se plaindre de ce que la Cie des Tramways, substituée à l'administration en vertu d'un simple arrêté de concession pour l'exploitation exclusive du service public des transports, se sert de son matériel pour exploiter un commerce étranger à la dite concession ;

Attendu que par un tel contrat passé entre la Cie des Tramways fait évidemment à la Société d'Eclairage électrique une concurrence illicite et lui en doit réparation, conformément à l'art. 1382 du code civil,

Par ces motifs,

S'entendre la Cie des Tramways condamner à payer à la requérante la somme de 200.000 fr. à titre de dommages-intérêts.

S'entendre en outre faire défense de continuer la vente de ses excédents d'énergie électrique et en général de faire tout commerce d'électricité et ce dans les 25 jours de la signification du jugement à intervenir, sous peine de 200 fr. par jour de retard.

S'entendre en outre condamner aux dépens.

Puis Me Théry lit les conclusions en réponse dont voici le texte :

Attendu que la Société Lilloise d'Eclairage électrique assigne la Cie des Tramways électriques de Lille 1° pour avoir fait défense de continuer la vente de ses excédents d'énergie électrique et pour l'avoir fait s'entendre condamner en 200.000 fr. de dommages-intérêts, 2° Pour se voir faire en général défense de faire tout commerce d'électricité ;

Attendu qu'en principe tout commerce ou industrie est libre en France; que la Société Lilloise qui essaie d'étouffer une concurrence profitable au public, reçoit à établir les circonstances exceptionnelles qui justifieraient sa demande ;

Sur le premier point :

Attendu qu'il importe d'établir tout d'abord la situation de la Société Lilloise ;

Attendu que la Cie Continentale du Gaz est concessionnaire de l'éclairage public de la ville de Lille, avec droit exclusif de canaliser sur ou sous les voies publiques et elle pour fournir aux particuliers l'éclairage, soit par le gaz, soit par l'électricité ;

Que de plus elle a une simple permission de voirie l'autorisant à établir sur ou sous la voie publique les canalisations nécessaires pour fournir aux particuliers l'énergie électrique à usage de force motrice ;

Attendu que la Cie Continentale a été autorisée à confier ainsi qu'elle l'a fait l'exécution de permission d'électricité à la Société Lilloise ;

Qu'en ce qui concerne la force motrice la Société Lilloise jouit d'une simple permission de voirie ;

Attendu qu'aux termes de l'article 5 de la loi du 15 juin 1906, aucune permission de voirie ne peut faire obstacle à ce qu'il soit accordé sur les mêmes voies des permissions ou concessions concurrentes ;

Qu'aux termes de l'article 8, s'il ne peut être accordé un privilège pour la distribution de l'énergie électrique servant à l'éclairage, ce privilège ne peut s'étendre à l'emploi de l'énergie pour tous moyens autres que l'éclairage ou à son emploi accessoire pour l'éclairage des locaux dans lesquels l'énergie est ainsi utilisée ;

Que l'administration ayant donné à la Société Lilloise une simple permission de voirie avec pour toute liberté de donner des permissions identiques en ce qui concerne tous usages de l'énergie électrique autres que l'éclairage.

Attendu que la Cie des Tramways est concessionnaire de l'exploitation par l'électricité d'un réseau de tramway dans Lille et sa banlieue ;

Que si en principe elle ne peut sans autorisation du gouvernement user de ce qui fait